

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation au concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C du ministère de l'économie, des finances et de la relance (session 2022).

P.J. : 2 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) organise une préparation au concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C – session 2022.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions à la préparation seront closes le 01/03/2022.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur pré-inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire.

Afin de se pré-inscrire en ligne, le candidat est invité à se connecter à « Offre IGPDE » à l'adresse suivante :

http://alize.alize/crp/actu_prepas.html

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des études,



Isabelle ROUSSEL

**PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATEGORIE C
- Session 2022 -**

I – CONDITIONS REQUISES POUR S’INSCRIRE A LA PREPARATION

La préparation est ouverte aux agents réunissant les conditions requises pour concourir en interne lors de la session 2022, soit à titre indicatif, justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, d'au moins une année de services publics, fixées par le statut particulier des agents administratifs des finances publiques (cf. décret n° 2010-984 du 26 août 2010) ; le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes (cf. décret n° 2005-739 du 1^{er} juillet 2005) ; le statut particulier des adjoints de contrôle des services extérieurs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (cf. décret n° 2005-738 du 1^{er} juillet 2005).

Les candidats désirant vérifier s'ils remplissent les conditions requises pour concourir sont invités à se rapprocher du Centre des concours de Lille (55, rue Jean Jaurès 59867 Lille cedex 9 – enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr).

II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 12 avril 2016 fixe la nature des épreuves et les conditions d'organisation du concours pour le recrutement de personnels de catégorie C du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (J.O. 17 avril 2016).

1) EPREUVE ECRITE DE PRE ADMISSIBILITE	DUREE	COEFFICIENT
Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat.	1 h 30	1
2) EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	DUREE	COEFFICIENT
Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres	3 heures	2
3) EPREUVE ORALE D'ADMISSION	DUREE	COEFFICIENT
Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers. Les connaissances et aptitudes attendues des candidats sont du niveau du diplôme national du brevet.	20 minutes	2

III - ORGANISATION DE LA PREPARATION

1. La préparation à distance

La préparation à distance se présentera sous forme de 5 fascicules contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissances et des entraînements aux épreuves. Les fascicules seront mis en ligne de mars à septembre 2022. Des informations complémentaires seront déposées en tant que de besoin sur la plateforme de e-formation.

Les candidats accéderont à la préparation via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) :

<https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr>

Participation forfaitaire aux frais : 26 €

Les candidats s'inscrivant à la préparation recevront par courriel en début de session les modalités de connexion (adresse internet, identifiant et mot de passe). Il est indispensable que les candidats indiquent leur adresse électronique professionnelle qui sera leur futur identifiant de connexion. Les candidats inscrits à la précédente session fourniront la même adresse électronique comme identifiant et indiqueront, le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

2. Les jurys fictifs

Un jury fictif pour les candidats admissibles du concours « interne » est organisé à Vincennes.

Conditions d'accès

- avoir l'accord du supérieur hiérarchique ;
- obligation de prévenir la responsable pédagogique (coordonnées figurant en haut de la convocation) en cas d'empêchement de dernière minute. Les agents qui seraient absents sans avoir prévenu pourraient perdre le bénéfice du reste de la préparation en présentiel en cours.

Une convocation au stage sera adressée aux stagiaires en temps utile.

Si la situation l'impose, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

IV - INSCRIPTION A LA PREPARATION

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'épreuve au concours.

Après avoir validé votre pré-inscription en ligne :

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur ;
- si vous avez opté pour le règlement par chèque ou mandat-cash, le libellé doit être fait à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) et au dos du moyen de paiement vous noterez votre numéro de commande, vous devrez l'adresser au plus tard **le 01/03/2022**, à la régie d'avances et de recettes du SG du MEFR, Télédocus 639, 120, rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12. Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) vous sera transmis par courrier électronique après validation définitive de votre inscription par nos services.

L'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation, sauf accord exprès de la directrice des Études ou de son représentant. Le refus de remboursement n'est susceptible d'aucun recours. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants lors de leur inscription.

- Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.
- Aucune inscription ne sera possible après la date de clôture des inscriptions.

V – RENSEIGNEMENTS

- **Sur la préparation**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la responsable de la formation :

Mme Monise Malatchoumy
Tél. : 01 58 64 80 06
Mél. : monise.malatchoumy@finances.gouv.fr

- **Sur le concours** (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) :

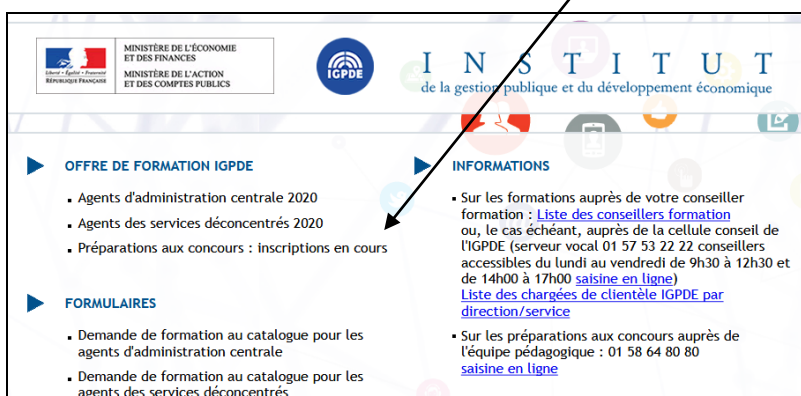
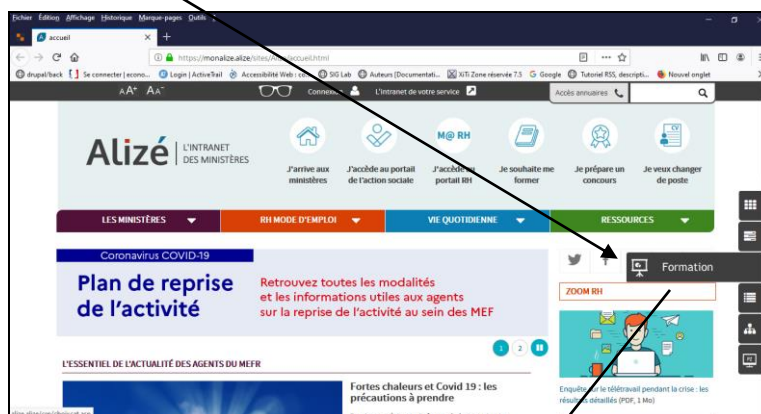
Centre des concours de Lille
55, rue Jean Jaurès
59867 Lille cedex 9
Tél. : 08 10 87 37 67 (de 08h30 à 16H30)
Mél : enfip.ccl@dqfip.finances.gouv.fr

Modalités d'inscription en ligne

Vous accédez à la page d'actualité des prépas concours - :

soit par l'onglet « Formation » qui envoie sur la page récapitulative de l'Offre IGPDE

<http://alize.alize/crp/choixcat.asp>



soit directement à l'adresse http://alize.alize/crp/actu_prepas.html



Pour les préparations ouvertes à l'inscription :
- vous avez accès à la **note de présentation de la préparation** ;
- un lien vous permet d'accéder au **module d'inscription en ligne de votre préparation**.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur nos listes de diffusion, afin d'être averti dès l'ouverture des inscriptions pour une préparation souhaitée.